

Lettre ouverte

à Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux du Finistère

Conseil Départemental du Finistère
32, boulevard Dupleix
29196 QUIMPER cedex

Objet : 5ème schéma départemental en
faveur des personnes handicapées

Quimper, le 27 janvier 2020

Réf : DP/AM

Madame, Monsieur,

Le projet du 5ème schéma départemental en faveur des personnes handicapées a été communiqué ces jours derniers, en particulier à la presse locale qui en a fait état dans ses éditions du 17 janvier. Il sera soumis à votre appréciation et à votre décision lors de la session plénière du 30 janvier prochain.

Le CAPH 29, qui rassemble la quasi totalité des associations finistériennes de personnes handicapées et de leurs proches, a déjà eu l'occasion d'exprimer son approbation des principales orientations figurant dans ce projet, qui lui paraissent de façon générale pouvoir répondre à certains des besoins réels des personnes handicapées du Finistère.

Cependant, il ne peut que dire sa profonde inquiétude quant à la programmation prévisionnelle dévoilée dans l'annexe 1 de ce 5ème projet. Le CAPH 29 a attiré depuis longtemps l'attention du Conseil Départemental du Finistère sur l'insuffisance de plus en plus criante de la création de structures d'hébergement pour les personnes handicapées adultes. Nous savons que le Département n'est pas, parmi les pouvoirs publics, seul à pouvoir décider de la création de places supplémentaires d'hébergement, et que l'Agence Régionale de Santé (ARS) est également compétente en ce domaine, parfois en association avec le Département.

Mais, pour certains établissements, le Département porte seul la responsabilité de création de places nouvelles. C'est en particulier le cas des foyers de vie (FDV), qui ont pour mission d'accueillir, d'accompagner et d'héberger les personnes handicapées parmi les plus fragiles, qui sont dans l'impossibilité d'exercer une activité professionnelle du fait de leur handicap, et auxquelles la commission compétente (la CDAPH, Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) a ouvert un droit à être accueilli en FDV.

Lors des travaux préparatoires à l'élaboration du 5ème schéma, les services du département avaient communiqué le 5 juin 2019 un tableau précisant l'état des listes d'attente à la date de fin 2017 pour les établissements et services pour personnes handicapées adultes. **Ce tableau faisait état de 480 personnes en attente de place en FDV.** La tendance indiquée dans ce tableau permet de penser que fin 2019, ce sont environ 500 personnes qui sont en attente.

Lors des travaux préparatoires au 5ème schéma, nous avons à plusieurs reprises demandé que la création de places supplémentaires en FDV permette, d'ici la fin du schéma en 2024, de réduire de moitié les listes d'attente, et donc de programmer la création d'environ 250 places de FDV. Or, la programmation prévisionnelle mentionnée dans le projet actuel se monte à seulement 120 places !

La présentation faite dans ce projet insiste sur **“la liberté de choix du lieu de vie”** pour les personnes handicapées, ce qui est bien la moindre des choses dans une société qui se veut solidaire et responsable ! Mais comment choisir librement son lieu de vie s'il n'y a pas de place correspondant à ses besoins ?

Vous pouvez imaginer les inquiétudes et les souffrances de toutes sortes pour ces centaines de personnes concernées par un handicap important, et pour leurs familles ou leurs proches, et qui attendent, pour certaines depuis plusieurs années, de pouvoir être enfin accueillies là où elles le demandent ! La programmation prévisionnelle de création de places telle qu'elle figure dans ce projet de schéma ne peut en rien les rassurer ni apporter une réponse à leurs détresses. Nombreuses sont celles qui sont proches du désespoir.

Cette situation est totalement inacceptable et intolérable dans notre société finistérienne. Nous vous demandons, à vous qui avez été élus par les finistériens, d'entendre le désarroi des personnes en attente, et que nous représentons aujourd'hui. Ce sont vos voisins, quelquefois vos amis, et des personnes en détresse qui s'adressent à vous aujourd'hui. Donnez leur des raisons de penser que leur longue attente prendra fin dans des délais raisonnables. Donnez leur des raisons crédibles d'espérer ! C'est pour cela que nous avons demandé que ce nouveau schéma départemental permette de voir les listes d'attente se réduire de moitié au cours des 5 années à venir. C'est une demande raisonnable, c'est une demande que nous vous renouvelons aujourd'hui. Nous espérons que vous entendrez notre appel !

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à nos sentiments respectueux.

Le Collectif des Associations de Personnes Handicapées du Finistère



Le Président
Pierre Dubois